



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aérodromes

Question écrite n° 19697

Texte de la question

M. Pierre Cardo appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les nuisances sonores occasionnées par l'activité de quelques pilotes d'avion de loisir utilisant l'aérodrome des Mureaux (Yvelines), notamment les week-ends pendant lesquels cet aérodrome n'est soumis à aucune surveillance de la part de l'armée. En effet, l'utilisation par ces pilotes d'un circuit d'envol fixé exactement au-dessus d'une des rues principales de la ville voisine de Vernouillet entraîne des nuisances particulièrement importantes pour plusieurs centaines de familles qui ont pu, avec le soutien des élus locaux, appeler à plusieurs reprises l'attention des pouvoirs publics sur ces problèmes. Or des solutions semblent exister notamment par une modification du circuit d'envol et l'utilisation d'un circuit survolant des espaces sans habitation. Connaissant l'intérêt tout particulier que le Gouvernement attache à la réduction des nuisances sonores autour des aérodromes, il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour concilier autour de l'aérodrome des Mureaux le bien-être des populations avec la pratique de vol de loisir.

Texte de la réponse

L'aérodrome des Mureaux, dont le ministère de la défense est l'affectataire principal, dispose de services de la circulation aérienne du lundi au samedi. Afin d'assurer le strict respect des hauteurs de survol et du circuit d'évolution des avions, il a été demandé à la gendarmerie des transports aériens d'effectuer des contrôles, notamment le dimanche. Par ailleurs, une modification du circuit en vol de l'aérodrome, préparée par la direction générale de l'aviation civile en vue de réduire les nuisances sonores, a été présentée le 30 octobre aux membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cardo](#)

Circonscription : Yvelines (7^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19697

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 1998, page 5377

Réponse publiée le : 21 décembre 1998, page 6984